

RECENSEMENT CITOYEN - JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Obligatoire pour tout jeune (H/F) de 16 ans possédant la nationalité française

DU RECENSEMENT À LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

QUAND ?

Ce recensement doit intervenir entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Il se fait auprès de la mairie du domicile **SUR RENDEZ-VOUS**.

Si vous venez de vous faire recenser, soyez patient, votre ordre de convocation arrivera dans les prochains mois (entre 7 et 9 mois).

A partir de 7 mois suivant votre recensement en mairie, rendez-vous sur le portail

[majdc.fr \(https://presaje.sga.defense.gouv.fr/\)](https://presaje.sga.defense.gouv.fr/)

afin de créer votre compte.

Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires.

L'attestation de recensement que vous remet la mairie fait foi lors de la présentation à des examens, jusqu'à l'âge de 18 ans.

Après, vous devrez avoir participé à la ***Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**, ou en être médicalement exempté.

Les jeunes non recensés dans cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

COMMENT ?

L'inscription peut être effectuée par l'intéressé lui-même ou par un parent qui détient l'autorité parentale dans l'une des trois mairies.

Plus d'infos, **cliquez >**

[ici \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24)

<.

PIÈCES À FOURNIR

- Pièce d'identité de l'intéressé (CNI ou Passeport)

- Livret de famille

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

En cas de double nationalité, fournir la Carte d'Identité ou le Passeport étranger.

VOTRE SITUATION EVOLUE ?

- Contactez prioritairement le **Centre du Service National et de la Jeunesse** (CSNJ) de Versailles* en précisant obligatoirement : NOM, Prénom(s), date de naissance et numéro de téléphone.
csnj-versailles.trait.fct@intradef.gouv.fr
& 09 70 84 51 51
- Pour tout changement d'adresse postale ou courriel, prière de mettre à jour vos renseignements dans votre espace
[majdc.fr \(https://presaje.sga.defense.gouv.fr/\)](https://presaje.sga.defense.gouv.fr/)
dès qu'il sera créé.
- Vous déménagez en dehors des départements 78, 91, 92 et 95 ?
Informez le **CSNJ** de Versailles en indiquant votre nouvelle adresse. Elle sera communiquée à votre nouveau **CSNJ** de rattachement qui vous convoquera.
- Etudiant ? Cela fonctionne également : vous pouvez renseigner votre lieu d'études pour y effectuer votre JDC.
- Un changement d'établissement scolaire ? Une situation professionnelle qui évolue ?
Informez le **CSNJ** qui prendra en considération vos changements.

A compter du jour de votre recensement, il faut compter 8 à 12 mois avant de pouvoir participer à la JDC.

SERVICE ÉTAT-CIVIL

Plus d'informations au : **01 34 78 81 00**

CONTACTER LE CENTRE DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

Le CSNJ de Versailles ne reçoit pas de public.

Toute demande doit être adressée :

- Via votre espace majdc.fr
- Via la plateforme téléphonique : 09 70 84 51 51
- Par courrier : GSBdD de Versailles – CSNJ de Versailles
CS 10702 – 78013 VERSAILLES Cedex
- Par courriel : csnj-versailles.trait.fct@intradef.gouv.fr

Horaires d'ouverture de la plateforme téléphonique :

- > Du lundi au jeudi de 9h00 à 11h20 et de 13h10 à 16h00
- > Le vendredi de 9h00 à 11h20 et de 13h10 à 15h30

Prière d'indiquer **tous les éléments** permettant de vous identifier :

NOM, PRENOM, DATE, LIEU DE NAISSANCE et NUMERO DE TELEPHONE, ainsi que LA DATE DE RECENSEMENT et LE NID (Numéro Identifiant Défense) si vous les connaissez.

Pour plus d'informations, rdv sur :

<http://presaje.sga.defense.gouv.fr/faq> (<http://presaje.sga.defense.gouv.fr/faq>)

